



Communiqué de presse

Pantin, le 17 septembre 2015

Baisse des dotations aux collectivités territoriales

Un horizon incertain pour le sport associatif

Ce samedi 19 septembre 2015, nombre de communes se mobiliseront pour informer la population des conséquences de la baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette décision ne fera qu'aggraver tous les indicateurs sociaux déjà au rouge, parmi lesquels celui de l'UNICEF indiquant qu'un enfant sur cinq en France vit sous le seuil de pauvreté.

Convaincue du rôle primordial des associations sportives sur le terrain de la solidarité, du « vivre ensemble » et de l'épanouissement individuel, la FSGT ne peut que s'inquiéter des conséquences de cette perspective parmi lesquelles les baisses de subventions, de crédits de construction et de rénovation des équipements sportifs, de financements de personnels municipaux ou encore d'aides aux familles. Et ce, dans le même temps où les crédits du Centre National du Développement du Sport (CNDS) sont détournés sur le financement partiel d'emplois sportifs, au détriment de celui des projets associatifs de clubs.

Dans ce contexte également, la Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) promulguée cet été, laisse perplexe quant à la prise en compte du sport dans les politiques publiques territoriales. Le sport sera certes une compétence partagée, mais son organisation sur le territoire et les moyens qui lui seront alloués dépendront uniquement des volontés politiques.

La même semaine où la France dépose la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, la FSGT alerte sur la nécessité de reconnaître et repenser un véritable service public du sport garantissant le droit de chacun(e), à égalité sur le territoire, d'accéder à des activités physiques, sportives et artistiques de qualité.

Contact : direction@fsgt.org

www.fsgt.org - 01 49 42 23 23